



Déclaration Intersyndicale à la CAPD du 20/03/2018

Les commissaires paritaires de la CAPD de Loire Atlantique exprimaient leur désaccord lors de la dernière CAPD sur la disparition des options dans la circulaire mouvement pour l'affectation des personnels spécialisés. Nous avons interpellé le ministère qui a confirmé que les options du CAPA-SH doivent bien trouver leurs équivalences dans les nouvelles valences du CAPPEI et donner lieu à des nominations à titre définitifs uniquement sur les postes correspondants aux options .

Les représentants des personnels vous demandent de faire correspondre les supports postes aux parcours de formation des enseignant.es spécialisés. Par conséquent un mouvement manuel doit être organisé et annoncé dès maintenant dans notre département pour maintenir l'exigence de qualité des enseignements spécialisés à la rentrée prochaine.